



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 2024-04-056-DR

Nomenclature : 7.10

OBJET : ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET – DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL SUR LA TRANCHE 3 DES TRAVAUX

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2024

Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
M. GARANS	procuration	à M. GONZALES

- Arrivée de M. GARANS avant le point n° 2024_04_031_DGS
- Départ de Mme DACHARRY avant le point n° 2024_04_052_DAP
Elle donne procuration à M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 30 à partir du point n°2024_04_031_DGS 29 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de pouvoirs	4 3 à partir du point n°2024_04_031_DGS 4 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de votants	33

La Ville de Tarnos dispose de plusieurs installations sportives, dont l'Espace Vincent Mabillet situé à proximité du Centre Ville.



La Ville a acquis une propriété située à côté de ce stade en vue d'agrandir et de repenser complètement les installations existantes en fonction des besoins de la population et des associations.

Dans ce contexte, un terrain synthétique clôturé et éclairé adapté à la pratique du football avec l'organisation de rencontres officielles de niveau 4 de la Fédération Française de Football a été réalisé en 2022. Ce terrain est désormais utilisé par l'association et ses 450 licenciés.

Les installations sont également disponibles pour les élèves des neuf écoles maternelles et élémentaires, du collège et du lycée professionnel de Tarnos, fortement intéressés par ce projet.

L'opération de travaux sur l'Espace sportif Mabillet s'articule en trois procédures distinctes. La tranche 1 est consacrée au terrain synthétique livré en 2022 pour un montant de 1 232 362€ avec l'éclairage et la clôture.

En 2023, les travaux de la tranche 2 destinés à réaliser les bâtiments du stade et le « club house » ont représenté un montant de 2 693 182€.

Les travaux restant à réaliser en 2024 et correspondant à la tranche 3 de ce projet concernent la construction d'un fronton, d'une tribune champêtre, la pose d'enrobés et de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.

Ces dépenses liées à la tranche 3 du projet Mabillet représentent un coût de 1 107 378€ en 2024 sur lequel la Ville candidate à hauteur de 500 000€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L.2122-21-1,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 500 000€ pour l'année 2024 correspondant à la tranche 3 des travaux de l'Espace sportif Vincent Mabillet.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr